

# Procès-verbal de séance du 30 septembre 2020

---

**Présents :** GAILLOT Jean-Paul, BOURGUIGNON Gérard, CRISTOU François, DEBOIS Eric, GUILLET Evelyne, HILLAIRET Nadine, OCTEAU Laurent, OLLIVIER Nathalie, RATEAUD Angélique, BRILLAUD Anthony, GOUINEAU Geoffrey, ROBIN Nathalie, BRAULT Florian, BOULOUMOU Alexandre, YOU Sylvie.

**Absents excusé(s) :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme YOU Sylvie

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant que le Gendarme PESCOT qui devait venir pour se présenter et donner les modalités d'intervention sur le canton, ne pourra intervenir à cette séance. Il reprendra contact avec M. le Maire pour se présenter à une autre séance de conseil municipal.

---

## **Objet de la délibération : Loyer Bouchet (travaux assainissement)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que suite aux travaux d'assainissement de la cantine et au désagrément que cela a pu causer à la famille BOUCHET, locataire. Monsieur le maire propose de faire une réduction de 100€ sur le loyer d'octobre (Soit 521,43€ -100€= 421,43€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Donne son accord par 15 voix pour la réduction du loyer d'octobre 2020 pour la famille BOUCHET.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.

## **Objet de la délibération : Projet parc Eolien de Puy du lac**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de parc éolien sur la commune de PUY-DU-LAC. Ce projet a déjà été présenté en 2017 sans étude. Il a été concrétisé en projet réel et a abouti à la signature des baux avec les propriétaires. 8 éoliennes sont prévues dont 4 près du Quart d'écu à PUY DU LAC.

Vu le dossier présenté par la Préfecture de Charente-Maritime, aux communes concernées par le rayon d'affichage et le périmètre d'impact, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement,

Une enquête publique se tiendra du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus à la mairie du PUY-DU-LAC, relative à une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien, Parc Eolien Puy Laquois Sud, de quatre aérogénérateurs et deux poste de livraison, sur la commune du Puy du Lac, déposée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERIA. 16 communes, dont La Vallée se trouvent dans le périmètre du parc éolien. Le nom des communes est mentionné dans l'arrêté concernant l'enquête publique (arrêté affiché dans les mairies)

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de PUY-DU-LAC.

Le conseil municipal de la commune de La Vallée concernée se trouvant dans le périmètre et par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :**

- Soutien l'avis défavorable du Conseil Municipal actuel de Puy du Lac, par manque de concertation et de transparence avec l'équipe locale.
- Donne un avis défavorable à ce projet de parc éolien sur la commune de Puy du Lac, par 15 voix contre.

**Objet de la délibération : Prix concession du cimetière**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2223-1 et L2223-22, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser les prix des concessions qui tiennent compte des nouvelles organisations mises en place pour répondre à la demande des administrés.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de la présente délibération :

Tarifs pour achat ou renouvellement de concession pleine terre ou caveau :

1- Concession perpétuelle : 65 € le m<sup>2</sup>

2-Columbarium - Concession de 30 ans renouvelable pour un montant de 525,00 €. (Plaque comprise).

3-Concession funéraire de 1 m<sup>2</sup> avec dépôt urne, 30 ans renouvelables pour un montant de 65 €.

-Précise que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune,

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les arrêtés de concession de case au columbarium et tout document afférent au dossier.

**Objet de la délibération : Devis volets cantine**

Monsieur le maire présente plusieurs devis pour le changement des volets de la cantine :

Ets GAYLOR de Pont- L'Abbé-d'Arnoult pour un montant de : 5291.52 HT (et 6349,82€ TTC) sans peinture.

Ets BENON de Tonnay-Charente avec peintures pour un montant de 6602.15 € HT (et 8769,32€ TTC).

Ets PARENTEAU de La Vallée pour un montant de 4660€ sans tva (volets et pose sans peinture).

SL PEINTURE de Plassay que la peinture, soit 1200€ sans tva

Mme Angélique RATEAU, conseillère municipale ne prendra pas part au vote pour cette délibération puisque que Monsieur Parenteau est son conjoint.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Accepte par 14 voix pour le devis de l'entreprise Parenteau pour un montant de 4660€ sans tva, ainsi que l'entreprise SL Peinture pour 1200€ sans tva.

-Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents afférents au dossier.

### **Objet de la délibération : régularisation subvention coopérative scolaire Ecole de La Vallée.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que lors de la délibération du 21 juillet 2020, versement des subventions aux associations, la subvention de la Coopérative scolaire a été oubliée. Cette omission va être régularisée. Le montant alloué est de 550 €.

Cette subvention sera imputée au compte 6574.

Par ailleurs, L'association Famille rurale a reçu 400€ cette année au lieu de 200€, par conséquent l'association ne percevra pas de subvention en 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte par 15 voix pour :

- Le versement de la subvention à la coopérative scolaire pour un montant de 550 €.
- L'annulation du versement sur 2021 de la subvention à l'Association Famille Rurale.
- Donne tout pouvoir au maire pour signer tout document afférent au dossier.

### **Objet de la délibération : permis de construire « la Faucharderie » borne à incendie**

Vu le Code de l'urbanisme,

Monsieur le maire explique que suite au dépôt de permis de construire de Monsieur BRILLAUD Anthony, le service instructeur de Saint-Porchaire nous a alertés sur la problématique de la défense incendie. La commune doit s'engager à la mise en place d'une bâche de 120m<sup>3</sup> pour la mise en conformité selon la réglementation en vigueur. Le coût de cette installation représente un montant d'environ 12000€ et sera effectif d'ici juin 2021. Cette condition est nécessaire pour l'obtention du permis de construire au lieudit « la Faucharderie ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- Accepte la mise en place d'une bâche par 13 voix favorables et 2 abstentions
- Donne tout pouvoir au maire pour les documents afférents au dossier.

### **Objet de la délibération : Changement des rideaux de façade de la mairie**

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de remplacer les rideaux de façade de la mairie. Plusieurs devis ont été sollicités. La maison du Store à Rochefort propose un devis d'un montant de 1309,20€ TTC pose comprise.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Accepte par 15 voix le devis de l'entreprise Maison du store.
- Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents afférents au dossier.

### **Objet de la délibération : Panneau Pocket**

Monsieur le maire expose l'utilisation d'une application panneau Pocket qui informe et alerte les habitants sur des informations locales, elle permet d'accéder à plus de 3000 communes. C'est gratuit pour le particulier, payant pour les communes de moins de 1000 habitants pour un montant de 180€ TTC pour l'année. (Voir site Panneau Pocket)

- ☞ **Les habitants reçoivent une notification instantanément sur leur portable pour toutes nouvelles alertes et informations. C'est l'information qui vient à eux !**
- ☞ **Vos textes sont illimités pour plus de confort de publication et plus de précision.**
- ☞ **Vous pouvez inclure des PDF, photos et images. Le zoom permet une plus grande lisibilité et facilité de lecture.**
- ☞ **Vous pouvez rendre les numéros de téléphone, les adresses mails, les sites internet directement cliquables pour faciliter la vie des habitants**

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte par 15 voix l'abonnement sur un an de l'application Panneaux Pocket.

## **Questions et informations diverses :**

### **Plan Communal de Sauvegarde :**

Le plan communal de sauvegarde va être envoyé par mail à chaque membre du conseil afin de faire les modifications, la mise à jour sera faite au prochain conseil.

### **Repas de la cantine :**

Certains parents se plaignent des repas des enfants qui ne sont pas équilibrés, les membres du conseil de la commission cantine vont vérifier le contenu des repas, et demander un avis auprès de l'ARS

### **Comité des fêtes :**

Création du comité des fêtes, dépôt des statuts.

### **Panneau de signalisation :**

Visite de la DDE, l'agent nous informe que tous nos panneaux sont aux normes, mais nous pouvons rajouter des panneaux supplémentaires avec la mention priorité à droite pour renforcer la sécurité.

### **Travaux du gîte communal :**

L'assainissement est pratiquement fini, les maçons ont commencé à démolir les murs à l'intérieur, il y aura des avenants au contrat concernant des rajouts.

Il faut récupérer les linteaux en pierres des cheminées, Alexandre va passer sur le chantier pour les stocker chez lui.

### **Projet sur la méthanisation :**

Réunion prévue sur le projet de la méthanisation pour les membres du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 23h

Prochaine réunion de conseil le mercredi **28 Octobre à 20h30**